

## COMPTE RENDU

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2020

Etaient présents : Mmes Véronique DEL FABRO, Corinne BERG, Corinne SIMONIN, MM. Jean-Paul CHETIF, Jean-François MALLEGOL, Patrick OSTER, Xavier SIMONIN, Sylvain MONIN, Lionel VILLAUME.

Absents excusés : Joëlle BRUTO, Cédric BEYDON qui donne procuration à Corinne BERG.

#### **OBJET : Approbation des procès-verbaux des réunions du Conseil Municipal du 24 septembre 2019 et 10 décembre 2019**

Chaque membre du Conseil Municipal a reçu un exemplaire du procès-verbal de la séance du 24 septembre et du 10 décembre 2019. Madame le Maire invite l'assemblée à en prendre connaissance et à en délibérer.

Les procès-verbaux des réunions sont approuvés à l'unanimité.

#### **OBJET : Demande de subvention**

Dans le cadre de la mise en sécurité de la rue de la Fontaine et chemin du Pré Hali, il est souhaitable d'incorporer également la création de trottoirs rue de la Fontaine à partir de la rue de Rosières jusqu'au giratoire, ces travaux n'avaient pas été initialement prévus.

Le coût prévisionnel s'élève, suivant devis du bureau d'étude D2R2 en s'appuyant sur les prix du marché de travaux obtenu par l'entreprise COLAS avec le département, à 56 800 euros hors taxes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le programme de travaux de réalisation de trottoirs rue de la Fontaine se montant à la somme de 56 800 € HT ;
- D'inscrire les dépenses correspondantes en section d'investissement du présent exercice ;
- De solliciter une subvention à l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2020 ;
- 

#### **OBJET : Modification des statuts de la Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois**

La Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois a informé la commune d'Hudiviller de la modification de ses statuts au 1er janvier 2020.

Cette modification concerne l'article 2 relatif à la localisation du siège de l'EPCI au 3 rue Louis Majorelle ZAC du Saulcy 54110 Dombasle-sur-Meurthe à compter du 1er janvier 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, adopte les statuts modifiés de la Communauté de communes.

#### **OBJETS DIVERS :**

Aucun point n'est soulevé.

L'ordre du jour étant épuisé, madame le maire remercie les participants pour le travail accompli ensemble sur ces 6 années de mandats et lève la séance à 18h33.